



## ■ PREAMBULE

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagé dans la réalisation du lycée Enco de Botte situé sur la commune d'Allauch le long de l'Avenue de Provence en direction du quartier des Trois-Lucs sur la commune de Marseille qu'il l'a livré pour la rentrée 2019. Ce lycée permet d'accueillir depuis la rentrée 2019, 818 élèves provenant d'Allauch, Plan de Cuques et du nord des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

L'Avenue de Provence et l'avenue Alfred Blachère desservent des espaces d'équipements sportifs et de loisirs (Stand de Tir municipal des Trois Lucs, terrains de tennis), le lycée Enco de Botte ainsi que des routes donnant accès à des zones agricoles, commerces et des habitations (isolées ou pavillonnaires).

L'aménagement de l'accès à ce lycée porte sur près de 2Km et 12m de large au minimum, et a pour objectif l'apaisement de la circulation automobile et la sécurisation des modes de déplacements doux, piétons et vélos entre cet établissement éducatif, le quartier des Trois-Lucs à Marseille, et le chemin des Aubagnens à Allauch (création de pistes cyclables, trottoirs, bande multifonctions).

Les travaux correspondants ont consisté en la création d'un giratoire au niveau de l'entrée principale du lycée, ainsi que d'un carrefour nécessaire à un accès de service. Ont été traité une surface de plus de 5 000 m<sup>2</sup> sur quelque 300 mètres linéaires de voirie, d'une emprise de 18 mètres de large en moyenne. Un traitement particulier est intervenu afin de résoudre la problématique hydraulique sur le secteur de nature à permettre une évacuation optimale des eaux pluviales (busage du fossé jusqu'au raccordement aux trottoirs existants au niveau des trois Lucs). La sécurisation des déplacements modes doux (piétons, vélos) est également réalisée aux alentours du lycée. Un enfouissement des lignes aériennes de télécommunication et d'éclairage public est en cours de réalisation.

Les travaux se sont déroulés en deux phases :

- Phase 1 – Juillet / Décembre 2019 : 1 Lot (VRD)
- Phase 2 – Juin 2020 / Juin 2021 : 3 Lots (VRD / Espaces Verts / Eclairage Public)

Sur la Phase 1 : 300 ml au droit du nouveau Lycée ont été traité afin de sécuriser les accès des véhicules légers et des transports en commun. La Métropole a réalisé les travaux de fourniture et mise en œuvre du génie civil (fourreaux / câblé de terre) pour le nouvel éclairage public

Phase 2 : 1.7 km de part et d'autre de la phase 1 de manière à assurer la jonction avec Marseille (Les trois lucs) et Allauch (Chemin des Aubagnens)

La Métropole Aix-Marseille Provence a assuré les travaux de génie civil (Lot VRD) et les travaux de fourniture et mise en œuvre des candélabres (Lot Eclairage Public).

En application des dispositions combinées des articles L5215-26 et L5217-7 du code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une métropole et ses communes membres pour financer la réalisation d'un équipement après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ainsi, compte tenu de l'objet du marché susmentionné dont le périmètre d'exécution est limité au territoire de la seule commune d'Allauch et comprenant des travaux d'éclairage public, la Métropole a sollicité, sur la base de ces dispositions, une participation financière de la Commune.

En conséquence, et pour acter cet accord financier, les parties sont convenues des termes de la convention présentée ci-après

L'opération de travaux étant portée par la Métropole Aix-Marseille Provence, celle-ci est donc maître d'ouvrage de cette opération.

## **ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX OBJET DU FONDS DE CONCOURS**

Les travaux, objet de cette participation financière sont strictement limités aux travaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagement de l'accès au Lycée Enco de Botte à Allauch et comprenant l'aménagement des voies : avenue de Provence sur la commune d'Allauch et avenue Alfred Blachère (sur la commune de Marseille).

La liste exhaustive des travaux concernés est détaillée en annexe 1.

## **■ ARTICLE 2 - COÛT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT**

### **2.1 Coût prévisionnel de l'opération**

Le coût global de l'opération est estimé à 4 500 000 euros TTC soit 3 750 000 euros HT.

La part des travaux d'éclairage public est estimée à 364 862 euros HT (soit 437 834 euros TTC).

En cas de modification du montant prévisionnel des travaux le fonds de concours de la commune d'Allauch pourra être réajusté par voie d'avenant.

### **2.2 Financement prévisionnel**

La participation de la Commune s'établit à 364 862 euros. Ce montant de fonds de concours prévisionnel constitue le plafond du fonds de concours pour lequel la commune d'Allauch s'engage envers la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le tableau suivant détaille le décompte prévisionnel indicatif des appels de fonds :

<b>Année d'exécution des travaux d'investissement</b>	<b>Montant de dépenses prévisionnelles associées, en € TTC</b>	<b>Montant du Fonds de Concours En € HT</b>
<b>Année 2021</b>	437 834,00	364 862,00

La Métropole Aix-Marseille-Provence pourra solliciter des subventions auprès de partenaires financiers tels que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour financer les travaux.

Si la Métropole se voit accorder des subventions, elle devra en informer la Commune par courrier et présenter un nouveau plan de financement prévisionnel.

Sur cette base, les parties s'engagent à présenter à leur assemblée délibérante respective l'approbation d'un avenant permettant de réajuster le niveau de la participation de la Commune.

## **■ ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT**

### **3.1 Versement du fonds de concours**

La Métropole Aix-Marseille-Provence pourra appeler le fonds de concours :

- Sur demande de la commune d'Allauch;
- Ou a minima une fois par an.

Le montant du fond de concours versé sera proportionnel au montant de dépenses déclarées par la Métropole, dans la limite du montant plafond du fonds de concours octroyé par le commun défini à l'article 2.2.

L'appel prendra la forme d'un courrier, accompagné d'un état des factures mandatées, certifié par le comptable assignataire ainsi que d'un décompte des appels de fonds déjà émis. Cet appel de fonds sera suivi d'un titre de recette.

Le dernier appel de fonds de concours sera accompagné du procès-verbal de réception des travaux avec main levée de réserve, ou en cas d'atteinte du plafond prévu à l'article 2.2, du décompte des appels de fonds déjà émis.

### **3.2 Modalités de suivi des projets**

Un comité de suivi technique pourra être constitué entre les Parties en vue d'assurer le suivi d'exécution de la convention. Il se tiendra alors au moins une fois par an.

La Métropole Aix-Marseille-Provence désignera un interlocuteur unique susceptible de fournir à la commune toute information sur l'opération en cours et son état d'avancement.

#### ■ ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin à l'issue de la réalisation des travaux, levée de toute réserve, qu'elle définit et du règlement définitif du fonds de concours par la commune d'Allauch tel que défini à l'article 3.

#### ■ ARTICLE 5 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties des termes de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit.

#### ■ ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa date de notification à la commune.

#### ■ ARTICLE 7 - LITIGE

En cas de litige survenant à l'occasion de la présente convention, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et à défaut d'accord amiable entre les Parties, compétence expresse est attribuée au Tribunal Administratif de Marseille, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

La juridiction sera saisie par la partie la plus diligente.

## ■ ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente, et notamment la réception de tous actes extrajudiciaires, les parties font élection de domicile :

- **La Métropole Aix-Marseille Provence**

Le Pharo,  
58 Boulevard Charles LIVON  
13007 MARSEILLE

- **La Commune d'Allauch**

Hôtel de Ville, Place Pierre Bellot,  
13 190 Allauch,

Fait à Marseille, en trois exemplaires originaux, le .....

**Pour la Commune  
d'Allauch**

**Pour la Métropole  
Aix-Marseille Provence**

A. OPÉRATIONS PRÉALABLES LOT 3					MARSEILLE	ALLAUCH
Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Total € H.T.		
A.1 Etudes d'exécution - Opérations d'implantation	Forfait	1,00	1 200,00 €	1 200,00 €	264,00 €	936,00 €
A.2 Installation de chantier - Repli en fin de travaux	Forfait	1,00	800,00 €	800,00 €	176,00 €	624,00 €
A.3 Signalisation du chantier	Forfait	1,00	600,00 €	600,00 €	132,00 €	468,00 €
A.4 Dossier des Ouvrages Exécutés	Forfait	1,00	1 850,00 €	1 850,00 €	407,00 €	1 443,00 €
<b>A. OPÉRATIONS PRÉALABLES LOT 3</b>				<b>4 450,00 €</b>	<b>979,00 €</b>	<b>3 471,00 €</b>
B. ECLAIRAGE PUBLIC LOT 3						
Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Total € H.T.		
B.1 Eclairage provisoire	Forfait	1,00	55 000,00 €	55 000,00 €	12 100,00 €	42 900,00 €
B.2 Dépose d'ensemble d'éclairage existant	Unité	55,00	145,00 €	7 975,00 €	1 754,50 €	6 220,50 €
B.3 Câblage pour alimentation des candélabres				0,00 €		
B.3.1 Pour un câble U1000R2V 4G25²	ml	2 000,00	15,00 €	30 000,00 €	6 300,00 €	23 700,00 €
B.3.2 Pour un câble U1000R2V 4G16²	ml	150,00	12,00 €	1 800,00 €	396,00 €	1 404,00 €
B.4 Raccordement sur réseau existant	Unité	6,00	480,00 €	2 880,00 €	633,60 €	2 246,40 €
B.5 Remontée aéro-souterraine	Unité	4,00	350,00 €	1 400,00 €	308,00 €	1 092,00 €
B.6 Fourniture et mise en œuvre d'un candélabre avec lanternes				0,00 €		
B.6.1 Pour un candélabre de hauteur 8 m avec lanterne	Unité	50,00	2 742,00 €	137 100,00 €	38 388,00 €	98 712,00 €
B.6.2 Pour un candélabre de hauteur 8 m avec deux lanternes	Unité	1,00	3 442,00 €	3 442,00 €	3 442,00 €	
B.6.3 Mois value pour candélabre non équipé en vidéosurveillance	Unité	4,00	-50,00 €	-200,00 €		-200,00 €
B.7 Remplacement d'une lanterne existante	Unité	2,00	750,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
B.8 Consuel	Forfait	1,00	1 250,00 €	1 250,00 €	275,00 €	975,00 €
B.9 Contrôle, essais et réception	Forfait	1,00	1 800,00 €	1 800,00 €	396,00 €	1 404,00 €
<b>B. ECLAIRAGE PUBLIC LOT 3</b>				<b>243 947,00 €</b>	<b>65 493,10 €</b>	<b>178 453,90 €</b>
RAZEL						
Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Total € H.T.		
DEBLAIS EN TRANCHÉES EN TERRAIN DE TOUTE NATURE ET/OU CLÉS V > 300ms	m³	341,25	27,75 €	9 469,69 €		9 469,69 €
PLUS-VALUE POUR EMPLOI DE BRISSE ROCHÉE OU FRAISE HYDRAULIQUE	m³	50,00	267,74 €	13 387,00 €		13 387,00 €
CONFECTION DE REMBLAIS EN GRAVE CONCASSÉE 0/20 OU 0/01,5 EN TRANCHÉE	m³	341,25	24,91 €	8 500,54 €		8 500,54 €
FOURNITURE ET POSE EN TRANCHÉE D'UN FOURREAU TPC Ø 63 MM	ml	300,00	25,80 €	7 740,00 €		7 740,00 €
FOURNITURE ET POSE EN TRANCHÉE D'UN FOURREAU TPC Ø 75 MM	ml	700,00	27,30 €	19 110,00 €		19 110,00 €
FOURNITURE ET POSE EN TRANCHÉE D'UN FOURREAU TPC Ø 90 MM	ml	700,00	54,63 €	38 241,00 €		38 241,00 €
CONSTRUCTION D'UN RESARD - 0,09 M2 < S < 0,36 M2	unité	14,00	266,59 €	3 732,26 €		3 732,26 €
Fourniture et mise en œuvre d'une câblote de terre en cuivre pour éclairage public	ml	400,00	3,72 €	1 488,00 €		1 488,00 €
<b>RAZEL</b>				<b>101 668,49 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>101 668,49 €</b>
COLAS ECLAIRAGE						
Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Total € H.T.		
B.3 Terrassements pour réalisation de tranchées en terrain de toute nature avec évacuation des déblais						
B.3.1 Pour une profondeur entre 0 et 1,30 m	m³	825,00	8,00 €	6 600,00 €	1 452,00 €	5 148,00 €
B.4 Plus-value pour emploi de moyens spécifiques aux sols très durs	ml	50,00	35,00 €	1 750,00 €	385,00 €	1 365,00 €
B.5 Matériaux pour remblaiement de tranchées						
B.5.1 Lit de pose et enrobage en grain de riz 2/6 mm	m³	325,00	6,00 €	1 950,00 €	429,00 €	1 521,00 €
B.5.2 Grave Non Traillée 0/31,5 mm	m³	500,00	10,00 €	5 000,00 €	1 100,00 €	3 900,00 €
B.5.3 Grave Recomposée Humidifiée (GRH) 0/20 mm	m³	10,00	10,00 €	100,00 €	22,00 €	78,00 €
B.5.4 Enrobage béton des canalisations et fourreaux	m³	4,00	112,96 €	451,84 €	99,40 €	352,44 €
H.1 Fourniture et pose de fourreaux						
H.1.1 Pour un fourreau rouge TPC 75 mm	ml	2 000,00	3,09 €	6 180,00 €	1 359,60 €	4 820,40 €
H.2 Regard de tirage 60 x 60 cm	Unité	15,00	364,94 €	5 474,10 €	1 204,30 €	4 269,80 €
H.3 Fourniture et pose d'une câblote de terre en cuivre section 25 mm²	ml	2 000,00	2,98 €	5 960,00 €	1 311,20 €	4 648,80 €
<b>AJOUT DE RESEAU COMMUNE D'ALLAUCH</b>						
B.3 Terrassements pour réalisation de tranchées en terrain de toute nature avec évacuation des déblais						
B.3.1 Pour une profondeur entre 0 et 1,30 m	m³	170,00	8,00 €	1 360,00 €		1 360,00 €
B.4 Plus-value pour emploi de moyens spécifiques aux sols très durs	m³	35,00	35,00 €	1 225,00 €		1 225,00 €
B.5 Matériaux pour remblaiement de tranchées						
B.5.1 Lit de pose et enrobage en grain de riz 2/6 mm	m³	33,32	6,00 €	199,92 €		199,92 €
B.5.2 Grave Non Traillée 0/31,5 mm	m³	49,98	10,00 €	499,80 €		499,80 €
H.1 Fourniture et pose de fourreaux						
H.1.1 Pour un fourreau rouge TPC 75 mm	ml	295,00	3,09 €	911,55 €		911,55 €
H.1.4 Pour 2 fourreaux rouge TPC 75 mm	ml	15,00	3,09 €	46,35 €		46,35 €
H.2 Regard de tirage 60 x 60 cm	Unité	11,00	364,94 €	4 014,34 €		4 014,34 €
H.3 Fourniture et pose d'une câblote de terre en cuivre section 25 mm²	ml	185,00	2,98 €	551,30 €		551,30 €
B.7 Plus value pour longement de réseaux existants	Forfait	0,40	3 320,64 €	1 328,26 €		1 328,26 €
C.1.1 Mise à niveau des ouvrages	Forfait	0,40	3 583,44 €	1 433,38 €		1 433,38 €
<b>COLAS ECLAIRAGE</b>				<b>45 035,83 €</b>	<b>7 362,51 €</b>	<b>37 673,33 €</b>
COLAS VIDEOSURVEILLANCE						
Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Total € H.T.		
B.3 Terrassements pour réalisation de tranchées en terrain de toute nature avec évacuation des déblais						
B.3.1 Pour une profondeur entre 0 et 1,30 m	m³	1 140,00	8,00 €	9 120,00 €	2 006,40 €	7 113,60 €
B.4 Plus-value pour emploi de moyens spécifiques aux sols très durs	ml	300,00	35,00 €	10 500,00 €	2 310,00 €	8 190,00 €
B.5 Matériaux pour remblaiement de tranchées						
B.5.1 Lit de pose et enrobage en grain de riz 2/6 mm	m³	440,00	6,00 €	2 640,00 €	580,80 €	2 059,20 €
B.5.2 Grave Non Traillée 0/31,5 mm	m³	600,00	10,00 €	6 000,00 €	1 320,00 €	4 680,00 €
B.5.3 Grave Recomposée Humidifiée (GRH) 0/20 mm	m³	100,00	10,00 €	1 000,00 €	220,00 €	780,00 €
B.5.4 Enrobage béton des canalisations et fourreaux	m³	6,00	112,96 €	677,76 €	149,11 €	528,65 €
H.1 Fourniture et pose de fourreaux						
H.1.1 Pour un fourreau rouge TPC 63 mm + 1 fourreau TPC 63 mm vert	ml	1 900,00	4,22 €	8 018,00 €	1 772,40 €	6 245,60 €
H.2 Regard de tirage 60 x 60 cm	Unité	34,00	364,94 €	12 407,96 €	2 729,75 €	9 678,21 €
<b>COLAS VIDEOSURVEILLANCE</b>				<b>50 363,72 €</b>	<b>11 088,46 €</b>	<b>39 275,26 €</b>
AVENANT COLAS						
PN 5. Suppression des boucles existantes	Unité	4,00	480,00 €	1 920,00 €		1 920,00 €
PN 6. Réalisation de nouvelles boucles	Unité	4,00	600,00 €	2 400,00 €		2 400,00 €
<b>AVENANT COLAS</b>				<b>4 320,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 320,00 €</b>
RECAPITULATIF						
<b>A. OPÉRATIONS PRÉALABLES LOT 3</b>				<b>4 450,00 €</b>	979,00 €	3 471,00 €
<b>B. ECLAIRAGE PUBLIC LOT 3</b>				<b>243 947,00 €</b>	65 493,10 €	178 453,90 €
<b>RAZEL</b>				<b>101 668,49 €</b>	0,00 €	101 668,49 €
<b>COLAS ECLAIRAGE</b>				<b>45 035,83 €</b>	7 362,51 €	37 673,33 €
<b>COLAS VIDEOSURVEILLANCE</b>				<b>50 363,72 €</b>	11 088,46 €	39 275,26 €
<b>AVENANT COLAS</b>				<b>4 320,00 €</b>	0,00 €	4 320,00 €
<b>MONTANT TOTAL € H.T.</b>				<b>449 785,04 €</b>	84 923,07 €	364 861,97 €
<b>Montant TVA au taux de 20%</b>				<b>89 957,01 €</b>	16 984,61 €	72 972,39 €
<b>MONTANT TOTAL € T.T.C.</b>				<b>539 742,04 €</b>	101 907,68 €	437 834,37 €

Reçu au Contrôle de légalité le 14 juin 2021